

**Si votre objectif vous démange, n'hésitez plus !**

**Les inscriptions au 13<sup>ème</sup> concours photographique du club « Les FOCALisés » sont ouvertes. Si vous vous sentez l'âme d'un nouveau Cartier-Bresson, vous avez jusqu'au 26 avril 2023 pour entrer votre candidature.**

**Trois projets photographiques (de trois clichés) seront primés, accompagnés d'une récompense pour leurs auteurs.**

**Il n'y a pas de thème imposé pour le concours, les participants sont donc entièrement libres d'expression.**

**Ce concours sera l'occasion, par la suite, d'organiser une exposition des œuvres retenues, qui se tiendra du 5 mai dès 19h30 (date de vernissage et de proclamation des résultats) au 7 mai 2023. .**

**Pour toute information et inscriptions : [lesfocalisesduroeux@gmail.com](mailto:lesfocalisesduroeux@gmail.com) ou 0472/70.83.62.**

**Nous privilégions le contact par mail pour l'envoi du règlement du concours.**

**Dépôt de vos clichés encadrés du 11 au 26 avril 2023.**

**Dépôt sur rendez-vous au centre culturel du Roeulx  
(rue d'Houdeng, n°27c – 7070 Le Roeulx) 1<sup>er</sup> étage « salle des Artistes ».**

**soit par mail : [lesfocalisesduroeux@gmail.com](mailto:lesfocalisesduroeux@gmail.com) ou par téléphone 0472/70.83.62.**

### **Règlement :**

- Le thème du concours est entièrement libre.**
- Le concours est ouvert à tous les photographes, quel que soit leur âge ou leur nationalité. Sont toutefois exclus les membres du jury.**
- Le jury sera composé d'au moins trois professionnels.**
- Chaque candidat déposera trois photographies accompagnées du bulletin d'inscription rempli et signé (disponible à l'atelier photo ou par mail).**
- Le droit d'inscription est fixé à 15 €. Ce droit d'inscription ne sera restitué en aucun cas.**
- Possibilité d'envoyer les trois photographies par fichier numérique. L'ASBL Les FOCALisés se chargera de l'impression en format A4 et de l'encadrement (dans la limite des stocks disponibles) moyennant un surcoût de 20 € à charge du participant. Dans ce cas l'inscription totale sera de 35 €.**
- Le but étant de reconnaître un projet de qualité plutôt que de primer une image exceptionnelle, c'est l'ensemble du travail présenté qui sera considéré et jugé.**

- Les photographies peuvent être réalisées en noir et blanc ou en couleur, sur papier (pas de diapositives). Le format ne doit pas dépasser A3+ pour les photos et l'encadrement maximum 50 cm sur 70 cm.
- Les photographies doivent être encadrées, et prévues avec un système d'accrochage simple et fiable, faute de quoi les travaux peuvent être refusés lors du dépôt des œuvres.
- Les photos doivent également être mises sur une clef USB au format jpeg et déposée en même temps que les photos imprimées.
- Le concours n'est pas anonyme. Toutefois, le nom du candidat ne figurera pas au recto des photographies, ni sur l'image, ni sur l'éventuel passe-partout. Seul le numéro figurant sur votre bulletin d'inscription sera annoté au crayon au verso des cadres.
- Chaque participant repart avec les emballages ou protections des photos, nous ne les stockons pas.
- Les photographies devront être déposées entre le 11 et 26 avril 2023 dans les locaux de l'ASBL Les FOCALisés rue d'Houdeng 27c à 7070 le Roeulx, 1<sup>er</sup> étage, salle des artistes.
- Les organisateurs prendront le plus grand soin des photographies qui leur seront confiées. Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol dans les locaux des FOCALisés.
- L'ASBL Les FOCALisés se réserve le droit, avec l'aide du Jury, de procéder à une présélection dans le cas où un trop grand nombre de participants seraient inscrits. Le jury se réserve le droit de choisir les photos qui seront exposées.
- Les candidats non retenus seront avertis par courrier électronique.
- L'exposition se tiendra du 5 mai 2023 dès 19h30, date de proclamation des résultats et du vernissage, jusqu'au 7 mai 2023 (Accès le samedi de 10h00 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00, entrée libre).
- Les participants s'engagent à ne pas revendiquer de droits d'auteur pour la reproduction de leurs œuvres dans les publications présentes ou futures Des FOCALisés. Pour sa part l'ASBL Les FOCALisés s'engage à faire apparaître les mentions utiles.
- Les photographies qui auront participé à l'exposition devront être reprises au centre culturel le dimanche 7 mai 2023 entre 18h00 et 20h00, ou le mardi 9 mai, le mercredi 17 mai ou sur rendez-vous. Date au-delà de laquelle, elles seront considérées comme abandonnées.
- La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. L'ASBL Les FOCALisés tranchera souverainement toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application de celui-ci.
- Les bulletins d'inscription peuvent être obtenus à l'adresse [lesfocalisesduroeuilx@gmail.com](mailto:lesfocalisesduroeuilx@gmail.com) ou au 0472/70.83.62